



L'unité syndicale fut salubre...

Baie-Mahault, le 24 Mai 2019

Après trois jours de mobilisation suite aux tentatives d'assassinat de nos deux collègues Joël et Teddy, **l'Intersyndicale UGSP.CGT / UFAF-UNSA Justice / FO Pénitentiaire** a porté légitimement et en toute responsabilité les revendications du personnel du Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault avec détermination.

Après de multiples rencontres, notre principale revendication, à savoir le renforcement du personnel du Centre de Détention (Doublement de l'effectif), à été acté par l'administration centrale. Soit un apport de 10 agents supplémentaire, qui se déclinera en deux étapes.

Une commission administrative paritaire exceptionnelle aura lieu ce mardi 28 juin 2019 pour un apport de cinq premiers agents, les cinq autres seront rajoutés à la CAP du mois d'octobre prochain.

Ces 10 agents supplémentaires entraînent de fait la modification de l'organigramme de référence du centre de détention de Baie-Mahault.

L'intersyndicale se félicite de cette première avancée permettant d'assurer une meilleure sécurité du personnel. Néanmoins elle restera vigilante sur la mise en application de ce premier accord mais aussi sur l'ensemble des différents points portés sur la plateforme revendicative.

L'intersyndicale souhaite un prompt rétablissement à Teddy et Joël, et apporte son soutien sans faille à leur famille.

L'intersyndicale remercie l'ensemble du personnel tous corps confondu de l'établissement ainsi que tous nos partenaires.

L'intersyndicale remercie l'ensemble des établissements des Outre-Mer et de l'hexagone pour leur soutien.

Les établissements des Antilles-Guyane ont démontré leur solidarité et leur détermination en bloquant l'institution.

ANSANM ANSANM NOU KA LITÉ, ANSANM ANSANM NOU KA GANNYÉ...

L'UFAF UNSA JUSTICE
Jean-Jacques RACAMY

La CGT PENITENTIAIRE
Eric PETILAIRE

FO Personnels de surveillance
Joël GAVALY